



Ville de Coquelles

Ville du tunnel sous la Manche

Le 13 mars 2024
Le Maire de Coquelles
à
Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,
J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le
mercredi 20 mars 2024 à 18H30 au lieu habituel de ses séances.

ORDRE DU JOUR :

I FINANCES

- 01 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 ;
- 02 Cession de matériel pour une valeur supérieure au seuil dit de gré à gré ;
- 03 Cours de natation : aide financière à l'inscription, sous conditions ;
- 04 Précisions sur le périmètre d'utilisation de l'imputation « Art.623 » ;

II PERSONNEL

- 05 Fête de la famille : cadeau aux agents ;
- 06 Ouverture des postes de saisonniers 2024 des services techniques ;
- 07 Prime pouvoir d'achat exceptionnelle : mise en application ;

III LES ELUS

- 08 Changement relatif à l'indice servant de base aux indemnités des élus ;

IV INTERCOMMUNALITE

- 09 Extension des compétences GCTM : compétence « valorisation environnementale et touristiques des berges et canaux » ;
- 10 CLECT : transferts de charges liés à la base d'aviron de Coulogne ;
- 11 IRVE : déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

V AFFAIRES SCOLAIRES

- 12 Cadeaux aux élèves pour leur passage en classe de sixième ;

VI SERVICE ANIMATION

- 13 Centre aéré d'été 2024 ;

VII FETES ET CEREMONIES

- 14 Organisation de l'événement musical « Chants Corses » ;
- 15 Organisation de l'événement musical « Tremplin de la voix - édition 2024 » ;
- 16 Evénements « Tremplins de la voix éditions 2022 et 2023 » : régularisation des lots accordés aux vainqueurs ;
- 17 Régie « fêtes et animation » (code 205.22) : tarifs buvette / inscriptions braderie / fête champêtre.

QUESTIONS DIVERSES

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Coquelles
Michel HAMY.

